|  |
| --- |
| **Directeur de funérailles** |
| **Mandat :**Sous la supervision du directeur des opérations ou de la direction générale, le directeur de funérailles : * Voit à la bonne marche des funérailles dès l’entrée des familles pour l’exposition, les cérémonies, jusqu’à la disposition finale, que ce soit à la résidence funéraire, en église ou en cimetière.
 |
| **Devoirs et responsabilités :*** Fait preuve de courtoisie et de diplomatie exemplaire à l’endroit des personnes
* Voit à l’installation des salons d’expositions, fleurs, signets, registre etc.
* Voit à l’installation des cendres ou cercueils

.* Établi un contact courtois et professionnel avec les membres de la famille et se réfère à la personne mandatée par la famille
* Dirige funérailles en église et chapelle dans le respect de la procédure établie à la coopérative (priorité)
* S’assure du bon fonctionnement et de la propreté des véhicules (laver ou faire laver si besoin)
* S’assure que les véhicules aient le plein d’essence
* Supervise et dirige les porteurs
* Effectue les liturgies de la parole ou des prières, en salon ou à la demande de la famille
* S’assure de la propreté des salles et salons après les funérailles
* Effectue la mise en terre du corps ou des cendres
* Effectue les mises en habitacle dans les columbariums
* Participe à la garde téléphonique de soir et fin de semaine, selon la rotation
* Accompli toutes autres tâches connexes à son travail que pourrait lui demander son supérieur immédiat

  |
| **Qualités requises :*** Excellente connaissance des pratiques, procédures reliées à la gestion des funérailles en église et en chapelle
* Sens du décorum, de la minutie, de la courtoisie, de l’à-propos et a de l’initiative
* Aptitude au travail en équipe et possède un bon leadership
* Ponctuel et discret
 | **Exigences :*** Collégial DEC ou Secondaire DEP
* Propreté et tenue personnelle impeccable
* Détient permis de conduire valide
* Possède la capacité physique nécessaire à la fonction
 |
|  |  |